1) Donner suite aux engagements pris auprès des personnes publiques associées en apportant les corrections demandées sur les points permettant d'améliorer la cohérence et la présentation du plan de zonage, du rapport de présentation et du règlement ;

2) Donner suite aux engagements pris auprès de certains intervenants de prendre en compte leurs propositions, en particulier la modification du retrait minimum en zone UT, l'inscription d'une maison de particulier au patrimoine bâti à protéger et le retrait de la mention permettant l'implantation d'une résidence séniors en zone UX ;

3) Réduire au minimum les hauteurs des constructions au niveau des franges de contact des zones UT1 et UT2 avec les zones UP.

Sur la base de ces constats et considérations, j'émets un avis favorable sur le projet de modification n°2 du plan local d'urbanisme de la commune de Villiers-sur-Marne, soumis à l'enquête publique qui s'est déroulée du mardi 24 janvier au vendredi 24 février 2017.

A Choisy-le-Roi , le 30 mars 2017

Le commissaire enquêteur

André DUMONT